

Accompagnateur·rice de passagers à mobilité réduite

Mission

Lors de l'arrivée et du départ des vols, l'accompagnateur·trice de clients passagers à mobilité réduite prend en charge les clients nécessitant une assistance dès leur arrivée à l'aéroport jusqu'à l'avion et inversement : les clients passagers ayant une difficulté pour se déplacer (non voyant, clients passagers en fauteuil roulant, toute personne ayant besoin à un moment donné d'une assistance...).

Activités

Assister le passager à l'entrée et à la sortie du véhicule,

Conduire et assister le client lors de l'embarquement,

Assurer la sécurité du client et de ses biens,

Assurer l'installation et le confort du passager en cabine.

Compétences & Qualités

Pratique d'une langue étrangère (anglais conversationnel)

Sens du contact et du service

Bonne présentation, courtoisie, bonne élocution

Rigueur et maîtrise de soi

Grande disponibilité

Bonne condition physique (il faut parfois porter les clients)

Sont appréciés : la connaissance d'une troisième langue, une expérience de l'assistance aux personnes, le brevet de secourisme, le BAFA...

Conditions d'exercice

L'accompagnateur·trice de clients passagers à mobilité réduite travaille dans les entreprises d'assistance en escale au niveau des aérogares et des pistes.

Le travail s'effectue en horaires décalés, y compris les week-ends et les jours fériés. Le port de l'uniforme est de rigueur pour les accompagnateur·trices.

Pour se rendre sur l'aéroport avec une activité en horaires décalés, il y a lieu de vérifier l'existence de transports en commun compatibles, ou sinon, disposer d'un moyen de transport personnel. Le permis B et un véhicule sont fortement recommandés.

N.B. : Le Titre de Circulation Aéroportuaire est impératif pour les métiers se déroulant en zones réservées (après les postes de sûreté aéroportuaire). Ce titre est délivré par les autorités administratives compétentes après une enquête de moralité. Tout problème antérieur avec la police et/ou la justice peut entraîner la non obtention de ce titre.

Formation

Ce métier ne nécessite pas de diplôme, mais une formation professionnelle est délivrée la plupart du temps par l'entreprise elle même.

Évolution

L'agent·e peut évoluer vers des fonctions d'encadrement ou vers d'autres métiers selon la mobilité interne.

Accès à l'emploi

Postuler auprès des sociétés d'assistance aéroportuaire.